

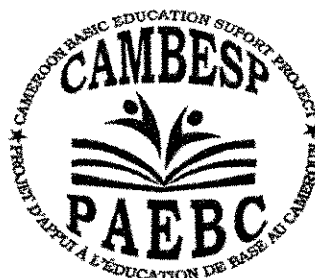
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS
ET DE LA COOPERATION

PROJET D'APPUI A L'EDUCATION DE BASE
AU CAMEROUN
(PAEBC)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION OF PLANIFICATION, PROJECTS
AND COOPERATION

CAMEROON BASIC EDUCATION
SUPPORT PROJECT
(CAMBESP)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 01/26/AMI/MINEDUB/SG/DPPC/PAEBC/CSPM/2026 du 22/06/2026

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE
ET FINANCIER DU PROJET D'APPUI A L'EDUCATION DE BASE AU
CAMEROUN (PAEBC).**

EXERCICES 2026, 2027, 2028, 2029 ET 2030

PAYS :	CAMEROUN
PROJET :	Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC).
SECTEUR :	Construction des écoles primaires et formation des acteurs pédagogiques.
SERVICES DE CONSULTANTS :	Sélection d'un cabinet pour la mission d'audit comptable et financier du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC).
MODE DE FINANCEMENT :	Prêt et vente à tempérament BIsD
N° de Financement :	CMR 1010

Le Gouvernement de la République du Cameroun a sollicité et obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les services de consultant.

Les services consistent à sélectionner un Cabinet pour assurer la mission d'audit comptable et financier du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC) pendant la durée du projet (du 1er Janvier 2026 au 31 Décembre 2030).

Les Termes de référence (Tdr) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Coordonnateur du Projet PAEBC et auprès du Responsable de Passation des Marchés du Projet PAEBC à l'ENIEG de NLONGKAK A YAOUNDE.

A l'intention de : Monsieur OUSMANOU OUMARA, Coordonnateur du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun PAEBC, Tél : 00237 699 64 95 60 ; E-mail : ousmara@yahoo.fr.

Ou au Tél : 00237 699 62 64 70 E-mail : dairou_amadou@yahoo.fr

Le Ministre de l'Éducation de Base invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

N°	CRITERES
1	Le cabinet doit être un cabinet d'audit et d'expertise comptable justifiant d'au moins 05 années d'expérience dans le domaine d'audit comptable et financier.
2	Le cabinet devra avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années au moins une (01) mission d'audit comptable et financier de projet de développement sur financement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

NB : Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des paragraphes 1.12.1 et 1.12.2 des « Politiques des Acquisitions -Directives pour l'Acquisition de Services de Consultants dans le cadre du Financement de Projets par la Banque Islamique de Développement » (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt (disponible au PAEBC).

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

Une liste de cinq (05) ou six (06) cabinets ou de groupement de cabinets présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. En cas d'ex æquo, le cabinet ou le groupement de cabinets disposant le plus grand nombre de missions tel qu'exigées au critère n°2 sera privilégié. Les cinq (05) ou six (06) candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection à moindre coût (SMC)** stipulée dans les Directives pour l'Acquisition de Services de Consultant dans le cadre du Financement de projets par la Banque Islamique de Développement, Edition d'Avril 2019, révisée en février 2023.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : 7heures 30 minutes à 15 heure 30 minutes, heure locale.

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies avec une clé USB contenant une

version numérique (en personne ou par courrier, télécopie ou courriel) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 13/05/2026 après la publication du présent avis.

Projet d'Appui à l'Éducation de Base au Cameroun (PAEBC)

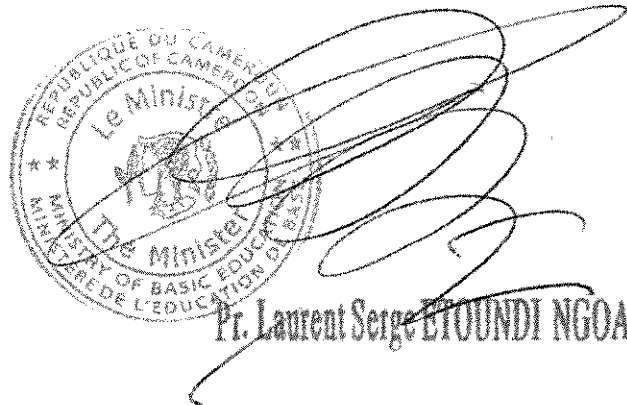
À l'attention Monsieur OUSMANOU OUMARA, Coordonnateur du Projet d'Appui à l'Éducation de Base au Cameroun PAEBC, Tél : 00237 699 64 95 60 ; E-mail : ousmara@yahoo.fr.

Ou au Tél : 00237 699 62 64 70 E-mail : dairou_amadou@yahoo.fr.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est réservé uniquement aux cabinets ou consultants nationaux.

Yaoundé, le 22/04/2026

Le Ministre de l'Éducation de Base
Maitre d'Ouvrage du PAEBC



The seal is circular with the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' and 'REPUBLIC OF CAMEROON' around the top edge, and 'LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE' and 'THE MINISTER OF BASIC EDUCATION' around the bottom edge. In the center is the national emblem of Cameroon. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.

Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

**AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU
PROJET D'APPUI A L'EDUCATION DE BASE AU
CAMEROUN (PAEBC).
EXERCICES 2026, 2027, 2028, 2029 ET 2030**

TERMES DE REFERENCE

Février 2026

I. CONTEXTE

1.1 Description du Projet et disposition institutionnelle

Le Gouvernement de la République du Cameroun *a sollicité* un financement de la Banque Islamique de Développement pour financer le Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun et entend affecter une partie du produit de ce financement aux paiements relatifs aux marchés pour l'Audit financier et comptable du Projet.

Des accords de financement ont été signés pour un montant global de 86,480 millions d'Euros, soit environ 56 727 420 800 F CFA Hors Taxes, aux fins d'exécution des activités du Projet et réparti comme suit :

- Banque Islamique de Développement (BIsD):36,800 millions d'Euros ;
- Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA): 27,600 millions d'Euros;
- Partenariat Mondial pour l'Education (PME): 13,800 millions d'Euros;
- Gouvernement du Cameroun: 8,280 millions d'Euros.

I- Objectifs du projet :

Le projet proposé vise généralement à contribuer à la réalisation de l'Objectif 4 de développement durable (ODD) qui cherche à assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive et à promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que l'Objectif 2 relatif à l'élimination de la faim et à l'amélioration de la nutrition, l'Objectif 8 sur la promotion d'une croissance économique inclusive et durable, de l'emploi et du travail décent pour tous, et l'Objectif 17 visant à renforcer les partenariats. Il s'aligne également sur l'Objectif 2 de l'Agenda 2063 de l'Afrique, qui prône une éducation de qualité pour les citoyens et la promotion de la

révolution des compétences par la science, la technologie et l'innovation.

Le projet vise plus spécifiquement à :

- Améliorer la qualité de l'éducation et garantir un accès équitable à l'enseignement primaire pour environ 154 000 élèves dans 100 écoles primaires situées dans sept zones prioritaires, grâce au développement d'infrastructures de qualité et à l'amélioration des installations et équipements scolaires, incluant la construction de nouvelles classes, la réhabilitation des bâtiments existants et la mise en place d'un environnement scolaire sain et sécurisé.
- Réduire la surpopulation dans les classes et favoriser l'égalité des résultats scolaires par l'augmentation du nombre de classes et une meilleure répartition des élèves, améliorant ainsi la qualité de l'interaction enseignant-élève et les performances académiques.
- Assurer l'inclusion et l'équité en offrant des programmes ciblés pour les groupes marginalisés, notamment les enfants handicapés, et en fournissant un soutien supplémentaire aux filles dans les zones rurales pour accroître leur taux de scolarisation et de rétention, avec un objectif d'augmentation du taux d'achèvement de l'enseignement primaire de 73 % à 95 %.
- Renforcer les compétences fondamentales des enfants (lecture, écriture et calcul) par l'amélioration des programmes scolaires, la mise en place de formations avancées pour les enseignants et l'utilisation d'outils pédagogiques modernes et des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour créer un environnement d'apprentissage numérique interactif.

2- Composantes :

2-1. Amélioration de l'accès à l'éducation de base et de l'environnement scolaire : Cela inclut :

- **Travaux de génie civil et annexes :** la construction, l'extension et la réhabilitation de 100 écoles primaires. Chaque école

comprendra des bâtiments scolaires, un bâtiment administratif, des logements, des installations sanitaires, ainsi que des aménagements extérieurs.

- **Mobiliers et Équipement scolaires** : Cela comprend le mobilier et les équipements de bureau pour les salles de classe, les bâtiments administratifs, ainsi que les meubles et équipements pour les logements.
- **Services de consultation** : Cela comprend l'élaboration des études techniques (topographiques, géotechniques, hydro - physiques, sociales et environnementales), les études diagnostiques des infrastructures et installations existantes, les conceptions architecturales et les études de conception détaillées, la préparation des documents d'appel d'offres, ainsi que la supervision de l'exécution des travaux et de la fourniture et de l'installation des équipements et matériel didactique.

2-2. Amélioration de la qualité des apprentissages dans le cycle primaire : Cela inclut :

- **Équipement des écoles en technologies de l'information et de la communication (TIC)** : Cela comprend la fourniture et l'installation d'équipements numériques et de communication, y compris des tableaux blancs interactifs, des tablettes pour les élèves, des ordinateurs, des imprimantes multifonctions, ainsi que la mise en place d'un réseau Internet et des serveurs scolaires.
- **Développement professionnel des enseignants**: Cela inclut (i) la formation des enseignants et des superviseurs pédagogiques dans les écoles ciblées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et aux méthodes pédagogiques modernes (ii) l'organisation d'ateliers sur la conception et l'utilisation des plateformes de formation en ligne et à distance (iii) le développement du nouveau système d'évaluation des apprentissages (Examens de fin de niveaux et de fin de cycle) (iv)

ainsi que des campagnes de sensibilisation pour la scolarisation et le maintien des enfants à l'école.

- **Alimentation scolaire** : Cela comprend la fourniture de repas scolaires quotidiens pour environ 11 000 enfants dans 10 écoles pilotes pendant 4 ans, ainsi que le renforcement des capacités des coopératives agricoles féminines dans la production de cultures maraîchères pour la préparation des repas scolaires.

2-3. Renforcement des systèmes et soutien institutionnel : Il comprend :

- **Renforcement de la coordination sectorielle et de la gestion des données** : Il s'agit de renforcer la gestion basée sur des données probantes (planification fondée sur des preuves), le suivi et l'évaluation des performances, et le renforcement des mécanismes de responsabilisation afin d'assurer une utilisation optimale des ressources. Cela comprend la mise à disposition de programmes numériques avancés pour la visualisation des tableaux de bord (PowerBi), l'extraction et l'analyse des données (ETL-Talend), la géolocalisation des écoles (WebGIS) et le raccordement des bases de données du Ministère de l'Éducation de Base, tout en renforçant les capacités du Ministère dans l'utilisation des programmes numériques.

2-4. Appui à l'Unité de Gestion du Projet, coordination et suivi de projet : Il comprend :

- **Soutien à l'Unité de Gestion de Projet (UGP) et aux unités de suivi** : Cela inclut la fourniture de moyens de transport, d'ordinateurs et de fournitures de bureau, ainsi que la couverture des coûts des missions de suivi sur le terrain du projet. Il inclut aussi l'organisation d'une visite de familiarisation pour les

membres de l'Unité de Gestion du Projet à la Banque Islamique de Développement.

- **Soutien au Comité de Pilotage du Projet** : Cela comprend la couverture des frais de fonctionnement du comité.
- **Soutien à la Commission Spéciale de Passation des Marchés** : Cela comprend la couverture des frais de fonctionnement de la Commission.
- **Services de suivi et d'évaluation du projet** : Cela inclut la mise en place de programmes de suivi et d'évaluation, la formation, ainsi que l'organisation d'ateliers de lancement du projet, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.

2-5. Prestations d'Audit : Elles comprennent :

- Fourniture d'un programme de gestion financière,
- Audits ponctuel, semestriel et annuel des comptes du projet,
- Élaboration d'un guide des procédures administratives, financières et comptables pour la mise en œuvre du projet ;
- Certifier les comptes du Projet au moins trois fois par an pendant la durée du projet.

La passation des marchés financés par la BIsD sera menée selon les procédures spécifiées dans les directives en matière de passation de marchés de biens, de travaux et de services autre que le service de consultant dans le cadre des projets financés par la BIsD (édition d'avril 2019 et révisée en février 2023), et est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, tels que définis dans ces Directives. Les acquisitions de services de consultants seront effectuées conformément aux Directives pour l'acquisition de Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la BIsD (édition d'avril 2019 et révisée en février 2023).

Dans le cadre de la passation des marchés relatifs aux activités de la Composante 1, les Directives de l'UNICEF qui est l'agence

d'implémentation de cette composante seront également appliquées.

3- Identité des bailleurs :

Les activités du projet sont financées par :

- Banque Islamique de Développement (BIsD);
- Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA);
- Partenariat Mondial pour l'Education (PME) ; -
Gouvernement Camerounais.

4- Période Comptable couverte par l'Audit :

Les périodes comptables à couvrir par l'audit s'étendent du :

- 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 ;
- 1^{er} janvier au 31 décembre 2027 ;
- 1^{er} janvier au 31 décembre 2028 ;
- 1^{er} janvier au 31 décembre 2029 ; -1^{er}
janvier au 31 décembre 2030

II. OBJECTIFS DE L'AUDIT :

L'objectif de l'audit est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet pour chaque volet à la fin de chaque opération d'audit et s'assurer que :

- Les ressources consolidées mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet ;
- Les états financiers qui sont établis par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'Unité de Gestion du Projet est chargée de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

III- PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS :

La responsabilité de la préparation des états financiers fiables incluant les notes annexes relève de l'UGP, conformément au nouveau Système des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL) entré en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024.

L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB).

En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'UGP, une lettre d'affirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

IV. ETENDUE DE L'AUDIT :

Le cabinet va mettre en place :

- un système informatisé de gestion financière ;
- un système efficace de contrôle interne;
- un système opérationnel et efficace de contrôle des opérations financières du projet.

4.1 L'audit comprendra les vérifications et contrôles que les auditeurs jugeront nécessaires.

Pour démontrer la conformité aux dispositions et aux exigences convenues en matière de gestion financière des projets, l'auditeur doit effectuer des tests pour confirmer que :

- (a) Tous les fonds, y compris les fonds de contrepartie et les autres fonds externes (en cas de cofinancement), ont été utilisés conformément aux conditions de l'accord ou des accords de financement, dans un souci d'économie et d'efficacité et uniquement aux fins pour lesquelles les fonds ont été fournis ;
- (b) Les biens, travaux et services financés ont été achetés conformément aux dispositions de l'accord ou des accords de prêts et ont fait l'objet d'une comptabilisation appropriée ;
- (c) Toutes les pièces justificatives, tous les registres et tous les livres comptables appropriés se rapportant à toutes les activités de projet ou de programme ont été conservés ;
- (d) Des comptes spéciaux sont tenus conformément aux dispositions de l'accord ou des accords de prêts/don et aux règles et procédures de décaissement de la Banque, et les fonds prélevés sur les comptes spéciaux ont été utilisés aux fins prévues dans l'accord ou les accords de prêt ;
- (e) Les états financiers ont été préparés et approuvés par la direction du projet en conformité avec le référentiel comptable applicable ; (f) Les actifs immobilisés du projet ou du programme sont réels et correctement évalués et les droits de propriété du projet ou les droits des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en no avec l'accord de prêt ;
- (g) Les dépenses inéligibles ont été dûment identifiées ; et
- (h) L'état d'avancement physique du projet est : (i) conformes aux fonds décaissés, (ii) techniquement conformes à la conception des projets;
- (i) Déterminer si les bénéficiaires ont reçu l'avantage des paiements effectués sur le Compte Spécial pour les biens achetés, les travaux livrés et les services fournis.

4.2 L'évaluation du contrôle interne doit comprendre les étapes suivantes :

- i. Analyser l'efficacité du contrôle dans le processus d'acquisition des biens, travaux et services pour la période examinée, sur la base d'un échantillon représentatif ;
- ii. S'assurer que les actifs financés par le projet sont bien conservés et qu'ils sont utilisés aux fins prévues ;
- iii. Évaluer l'efficacité des bonnes pratiques dans l'utilisation des actifs et d'autres ressources ;
- iv. Évaluer l'efficacité du contrôle des opérations financières du projet ; et
- v. Veiller à ce que les actifs et les ressources du projet soient sécurisés.

4.3 En se conformant aux normes internationales d'audit, les auditeurs doivent veiller à :

- *La fraude et à la corruption* : Conformément à la Norme ISA 240 (Responsabilités de l'auditeur en matière de fraude dans un audit d'états financiers), les auditeurs doivent identifier et évaluer les risques liés à la fraude, obtenir ou fournir des preuves suffisantes de l'analyse de ces risques et évaluer correctement les risques identifiés ou suspectés ;
- *Les textes législatifs et réglementaires* : Lors de la préparation de l'audit et de l'exécution des procédures d'audit, l'auditeur doit évaluer le respect des dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'affecter de manière significative les EFP, conformément à la Norme ISA 250 (Considérations relatives aux lois et règlements dans un audit des états financiers) ;
- *Gouvernance* : Communiquer avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sur les questions d'audit importantes relatives à la gouvernance conformément à la Norme ISA 260 : (Communication avec les responsables de la gouvernance) ; et
- *Risques* : Afin de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, les auditeurs appliqueront des procédures d'audit appropriées et corrigeront les anomalies / risques identifiés

lors de leur évaluation. Ceci est conforme à la Norme ISA 330 (Réponses de l'auditeur aux risques évalués).

V. DILIGENCES SPECIFIQUES A L'AUDIT DE CLOTURE

Dans le cadre de l'audit de clôture, l'auditeur devra mettre en œuvre les diligences additionnelles suivantes et formuler un avis spécifique y relatif :

- i) S'assurer que tous les engagements pris par le projet à la date de clôture sont prévus dans l'accord de financement ;
- ii) S'assurer que toutes les dettes éligibles du projet ont été justifiées et payées sur fonds du crédit ou de contrepartie ; et que celles qui ont été payées sur fonds du crédit ont été justifiées et documentées dans des DRFs ;
- iii) S'assurer que l'approbation des rapports provisoires et définitifs des consultants a été effectuée dans les délais contractuels et avant la date de clôture du projet ;
- iv) S'assurer que les dépenses payées pendant la période de grâce correspondent aux travaux, biens et services livrés et réceptionnés par le projet au plus tard à la date de clôture du Projet ;
- v) S'assurer qu'un inventaire physique des immobilisations acquises dans le cadre du projet a été effectué de manière contradictoire entre l'UGP et les équipes des maîtres d'ouvrage ; et que la rétrocession a été effectuée aux maîtres d'ouvrage y compris tous les biens acquis dans le cadre des contrats/marchés avec les tiers ;
- vi) S'assurer que les cautions de garantie des marchés réceptionnés ont été obtenues et sont conformes aux clauses contractuelles ;
- vii) S'assurer que tous les dépassements budgétaires ont obtenu les non objections de la Banque ;
- viii) S'assurer que l'affectation des ressources du crédit par composantes a été faite conformément aux dispositions des accords de financement ou à toute autorisation formelle subséquente de la Banque ;

ix) S'assurer que les fonds mis à disposition sur le compte désigné et les sous comptes désignés ont été totalement justifiés par le biais de DRFs, que les reliquats non utilisés ont été reversés à la Banque à la fin de la période de grâce et les comptes clôturés.

VI. ETATS FINANCIERS DU PROJET :

5.1 Les états financiers du projet seront préparés par Les responsables du projet conformément au cadre de présentation de l'information financière applicable et comprendront :

- (i) État de la situation financière indiquant les fonds accumulés du projet ou du programme, les soldes bancaires et les autres éléments d'actif et de passif du projet ou du programme à la fin de chaque exercice ;
- (ii) État des recettes et des paiements (pour les projets ou programmes non générateurs de revenus) ;
- (iii) Tableau présentant les flux de trésorerie au cours de chaque exercice ;
- (iv) Notes accompagnant les états financiers décrivant les principes comptables applicables

5.2 En annexe aux états financiers susmentionnés, le rapport devra inclure :

- (a) Un état de rapprochement bancaire.
- (b) La partie du registre des immobilisations qui présente une liste exhaustive de tous les actifs fixes acquis grâce aux fonds du projet. La liste devrait comprendre des éléments tels que : la date d'acquisition, le coût d'acquisition, les marques/étiquettes d'identification uniques, le lieu, la date de vérification, l'état et d'autres observations.

VII. ETATS CERTIFIES DE DEPENSES (ECDS) :

Non Applicable

VIII. COMPTE DESIGNE ET SOUS COMPTES DESIGNES :

L'auditeur devra analyser les transactions du Compte Désigné et des sous comptes désignés qui incluent normalement :

- Les avances reçues de la Banque Islamique de Développement et ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
- Les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les demandes de remboursement de fonds ; -
Les dépenses du Projet.

Les conditions de gestion du Compte Désigné et des Sous Comptes Désignés sont décrites dans les sous-sections 5.3 de l'accord de financement et paragraphe I de la lettre de décaissement. L'auditeur examinera donc l'éligibilité et l'exactitude :

- Des transactions financières consolidées effectuées pendant la période sous revue ;
- Des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- De l'utilisation du Compte Désigné et des sous comptes désignés en accord avec l'accord de financement ;
- De l'adéquation du système de contrôle interne avec le mécanisme de décaissement du projet.

IX. COMPTES DE CONTREPARTIE :

L'auditeur accordera une attention particulière aux soldes des Comptes de Contrepartie à la clôture des périodes revues. Il s'assurera de :

- L'éligibilité des transactions effectuées pendant les périodes revues ;
- L'exactitude des soldes des comptes à la clôture des périodes revues ;
- L'utilisation des Comptes de Contrepartie conformément aux dispositions des accords de financement ;

- L'adéquation du système de contrôle interne entourant le mécanisme de gestion des fonds de Contrepartie.

X. LA METHODOLOGIE D'EXECUTION DES MISSIONS :

Deux semaines avant le démarrage de chaque mission, le client notifiera à l'auditeur un ordre de service de démarrage accompagné des documents et autres informations nécessaires à la planification de son intervention. Au plus tard une semaine après notification de l'ordre de service, l'auditeur communiquera son planning d'intervention, ainsi que la liste des documents complémentaires attendus.

La mission devra démarrer par une réunion d'ouverture organisée par le client dans ses locaux, à l'issue de laquelle l'auditeur présentera son équipe, les différentes articulations ainsi que les modalités pratiques d'exécution de la mission. Les documents du projet devront être consultés sur place par l'auditeur qui assurera leur bonne conservation et manipulation. Les copies des documents se feront sur place.

L'auditeur animera à l'UGP, une réunion de restitution des conclusions provisoires de la mission en présence des responsables et du Coordonnateur.

L'auditeur soumettra au client des rapports provisoires pour adoption ou pour commentaires et éventuels compléments d'informations, en vue de la production des rapports définitifs qui devront être transmis par l'auditeur au plus tard quatre semaines après la clôture de l'audit concerné.

L'auditeur présentera en annexe des rapports définitifs, la lettre d'affirmation établie par l'UGP. Il en fera la demande au plus tard à la transmission des rapports provisoires.

XI. RAPPORTS D'AUDIT :

Les rapports de l'auditeur comprennent :

- (i) Le rapport d'opinion sur les états financiers de l'UGP, comportant une opinion unique sur les états financiers de l'UGP, les états certifiés des dépenses et le sous compte désigné du volet ;
- (ii) La lettre de contrôle interne de l'UGP, incluant leurs commentaires.
- (iii) Un rapport de révision des comptes ressortant les diligences mises en œuvre sur les principales composantes des états financiers et les conclusions obtenues.

Le rapport d'audit sur les états financiers du projet comportera l'opinion unique de l'auditeur sur :

- La sincérité et la régularité des états financiers, ainsi que sur l'image fidèle qu'ils donnent de la situation financière du Projet ; -
- La conformité de l'exécution du projet aux dispositions des Accords de Financement ;
- Les états certifiés de dépenses ;
- Le Compte Désigné, les sous comptes désignés et les comptes de contrepartie.

Un paragraphe séparé sera dédié aux principales faiblesses de contrôle interne et aux cas de non-conformités détectées avec les termes de l'Accord de Financement.

L'auditeur soumettra ces rapports en quatre (04) exemplaires chacun.

Les rapports d'audit seront transmis à la Banque au plus tard six (06) mois après la clôture de l'exercice fiscal sous revue (voir options présentées au titre 1.4 ci-dessus). Ceux de l'audit de clôture seront transmis à la Banque au plus tard six (06) mois après la fin de la période de grâce.

XII. LETTRE DE CONTROLE INTERNE :

L'auditeur préparera pour l'UGP, une lettre de contrôle interne qui inclura :

- (a) Des commentaires/observations sur l'organisation et les enregistrements comptables, et sur les contrôles examinés durant l'audit ;
- (b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne global du projet (gestion administrative ou financière, gestion du personnel, suivi des contrats, passation des marchés, etc.), et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
- (c) Le degré de conformité avec chaque engagement contenu dans l'accord de financement, et les commentaires sur les éventuels problèmes externes ou internes affectant cette conformité ;
- (d) Les problèmes de communication identifiés durant l'audit, susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- (e) Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- (f) Les commentaires sur les recommandations non exécutées ressortant des rapports d'audit précédents ;
- (g) Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinente, incluant les dépenses inéligibles ;
- (h) Les recommandations découlant de l'examen technique des réalisations du projet.

La lettre de contrôle interne devra inclure les réponses de l'entité d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

XIII. INFORMATIONS DISPONIBLES :

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toute autre information relative au Projet, qu'il jugera nécessaire d'exploiter.

L'auditeur obtiendra une confirmation des montants décaissés et le solde du Compte Désigné auprès de la Banque. Les informations disponibles devraient inclure les copies : du document d'évaluation du Projet, l'accord de financement, le rapport d'évaluation de la gestion financière et les rapports de supervision.

XIV. POINTS GENERAUX :

Il est extrêmement souhaitable que l'auditeur ait pris connaissance des directives sur l'établissement des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par la BIsD qui récapitulent les exigences en matière de préparation de rapports financiers et d'audit. L'auditeur consultera également les Directives en passation de marchés de la BIsD. L'auditeur devra aussi prendre connaissance du Manuel des décaissements de la BIsD. Ces documents sont accessibles sur le site Internet de la Banque Islamique de Développement.

xv. **QUALITE DE L'AUDITEUR :**

1.1 Le cabinet d'audit doit être enregistré et ses responsables régulièrement inscrits au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan national ou régional. Le cabinet devrait avoir une expérience pertinente en matière de comptabilité et d'audit financier des projets de développement, en particulier des opérations financées par des bailleurs de fonds.

1.2 Le personnel clé de la mission doit comprendre au moins : (a) **Directeur d'audit** : Expert-comptable diplômé avec au moins 10 ans d'expérience dont 05 ans consacrés à l'audit des projets financés par la Banque Islamique de Développement ou toute autre banque multilatérale de développement.

(b) **Chef de mission** : Comptable titulaire d'un BAC+5 en comptabilité, contrôle et audit ou en gestion avec au moins 5 ans d'expérience dont 03 ans consacrés à l'audit des projets financés par la Banque Islamique de Développement ou toute autre banque multilatérale de développement.

(c) **Auditeur senior** : Comptable titulaire d'un BAC+4 en comptabilité, contrôle et audit ou en gestion, justifiant d'au moins trois années d'expérience en cabinet d'audit, dont 02 ans consacrés à l'audit des projets financés par la Banque Islamique de Développement ou toute autre banque multilatérale de développement.

(d) **Auditeur assistant** : Comptable titulaire d'un BAC+3 en comptabilité, contrôle et audit ou en gestion, ayant chacun une expérience d'au moins 3 ans, dont 2 ans sur des projets financés par la Banque Islamique de Développement ou toute autre banque multilatérale de développement, et justifiant des qualifications professionnelles appropriées.

En plus de ce personnel clé, l'auditeur pour des exigences spécifiques professionnelles dans la mission, devra mobiliser :

1- **Auditeur technique senior** : Ingénieur de Génie Civil qualifié justifiant d'au moins 5 années dans le domaine des travaux de constructions. L'expérience de l'audit des projets financés par des organisations multilatérales de développement ou la réalisation d'audits techniques serait un atout.

2- **Auditeur spécialisé dans la passation des marchés** : Le cas échéant, un professionnel certifié en passation de marchés (CIPS ou équivalent), justifiant d'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans la conduite d'audits de passation de marchés et/ou l'exécution d'activités de passation de marchés dans des projets ou programmes multilatéraux financés par des bailleurs de fonds.

XVI. DUREE ET LIEU DE L'AUDIT :

La durée de la mission est estimée à 30 jours calendaires pour chaque exercice. La mission d'audit se déroulera au sein de l'UGP. Les Etats financiers annuels doivent parvenir au plus tard le 30 Avril de chaque année, afin que les rapports d'audit définitifs soient disponibles au plus tard quatre semaines après la clôture de l'audit concerné.